

CHASTROUX
Pierre
Étudiant en master à l'école normale supérieure de Cachan
Département de Sciences Sociales

Adresse : 74 rue Camille Desmoulins
H314
94230
CACHAN

Mail : pierre.chastroux@live.fr
Tel : 06 71 15 36 15

Enquête sur le revenu des monteurs

Etude commandée par Les Monteurs Associés

Introduction à la lecture de l'enquête

L'objet de la présente enquête commandée par l'association Les Monteurs Associés est d'évaluer et d'analyser le niveau de rémunération de la profession de monteur. L'association a souhaité avoir le concours d'un étudiant en statistiques dans un souci de rigueur et d'objectivité.

Le questionnaire (voir annexe 1) sur lequel se fonde la présente étude a été envoyé aux 200 adhérents de l'association et le plus largement possible à des monteurs appartenant à leur réseau professionnel ou amical. La page web du questionnaire a été consultée plus de 2000 fois. Le nombre total de réponses collectées est de 236. A titre indicatif, la population totale des monteurs est estimée à environ 4 000 personnes. Nous avons dû écarter un certain nombre de réponses pour diverses raisons : erreurs de frappe ou situations s'écartant de celle que nous voulions étudier (monteurs à l'étranger par exemple, très jeunes entrants dans la profession). Ainsi, nous obtenons un échantillon principal comportant 222 réponses exploitables.

Plusieurs difficultés se sont posées au cours de l'enquête. La première est la grande diversité des situations professionnelles des monteurs. Les niveaux de rémunération prévus par les conventions collectives diffèrent selon les secteurs d'activité (cinéma ou audiovisuel). Un même monteur peut indifféremment travailler dans ces deux secteurs mais aussi exercer alternativement une fonction de chef monteur ou d'assistant selon les projets. C'est pourquoi notre questionnaire proposait des réponses du type « Vous êtes chef monteur » ou « majoritairement chef monteur » et permettait des réponses multiples à la question « Dans quel secteur travaillez vous majoritairement ? Bien sûr, le terme « majoritairement » peut laisser place à un niveau de subjectivité relativement important.

Une autre difficulté est liée au fait que la profession, de part la nature de son activité, ne touche pas majoritairement de salaire régulier comme c'est le cas dans la plupart des professions. En effet une majorité de monteurs sont employés en contrats à durée déterminée d'usage et dépendent donc du régime Unedic des « techniciens intermittents du spectacle » (annexe 8 de la convention d'assurance chômage). Ils alternent des périodes d'emploi et d'inactivité. Pendant ces dernières ils peuvent percevoir des indemnités de chômage sous certaines conditions (avoir travaillé 507 heures dans une période de référence de 10 mois ouvre 8 mois - 243 jours - d'allocations). Certains monteurs ne parviennent pas chaque année à réunir ces conditions et n'ont donc comme revenu que leurs salaires.

C'est pourquoi dans ce rapport, nous commençons par étudier les revenus salariaux des monteurs dans leur globalité, avant d'apporter des analyses plus fines concernant les différents discriminants possibles du salaire : fonction, expérience, sexe, secteur d'activité. Dans un deuxième temps nous étudierons les revenus des indemnités chômage.

Le questionnaire a été établi sur 5 années - 2008 à 2012 - à partir des avis d'imposition, qui permettent de distinguer revenus salariaux (salaires + congés spectacle) et indemnités. Il s'agit donc de valeurs annuelles nettes, que nous avons ramenées à une moyenne par mois pour une meilleure clarté, mais au risque de rendre invisible la précarité ou du moins la variabilité des revenus des monteurs. Cette précision doit bien être à l'esprit du lecteur tout au long du rapport. Précisons aussi que l'enquête ne posait pas la question du nombre d'heures travaillées dans l'année et donc ne nous permet pas de connaître le volume d'emploi correspondant aux revenus déclarés. C'est un manque, mais ce choix a été fait car le questionnaire aurait été plus long et difficile à remplir, ce qui aurait vraisemblablement découragé de nombreux répondants potentiels.

Il n'existe pas de diplôme d'état pour la profession de monteur, cependant le niveau d'étude de la profession se situe entre Bac + 3 et Bac + 6. Le chef monteur exerce une fonction de cadre, il a des responsabilités techniques et artistiques importantes (d'autant plus selon le budget de l'œuvre) et parfois la responsabilité d'une équipe.

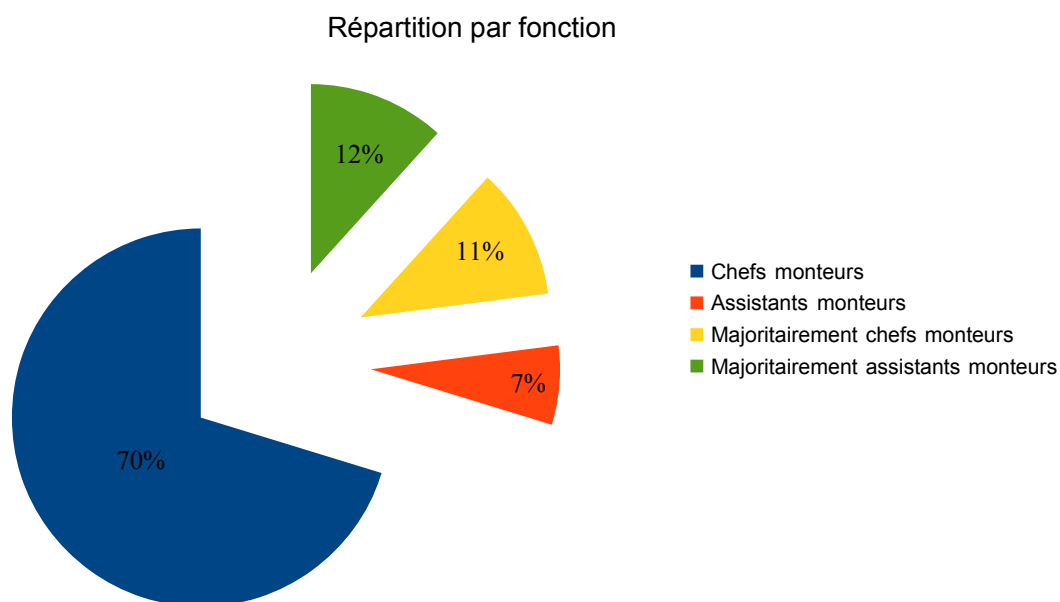
Afin de replacer les chiffres obtenus dans le contexte socio-économique du pays, il nous faut rappeler que le salaire net médian dans le secteur privé s'établissait en France en 2010 à 1 836 euros par mois. Il était de 3 590 euros pour les cadres (données Insee)¹. Nous avons choisi comme point de comparaison le secteur privé, excluant ainsi le secteur public dont le statut est très différent.

Sur la même année, nous observons que le salaire net médian des monteurs sondés s'établit à 1 640 euros mensuels environ.

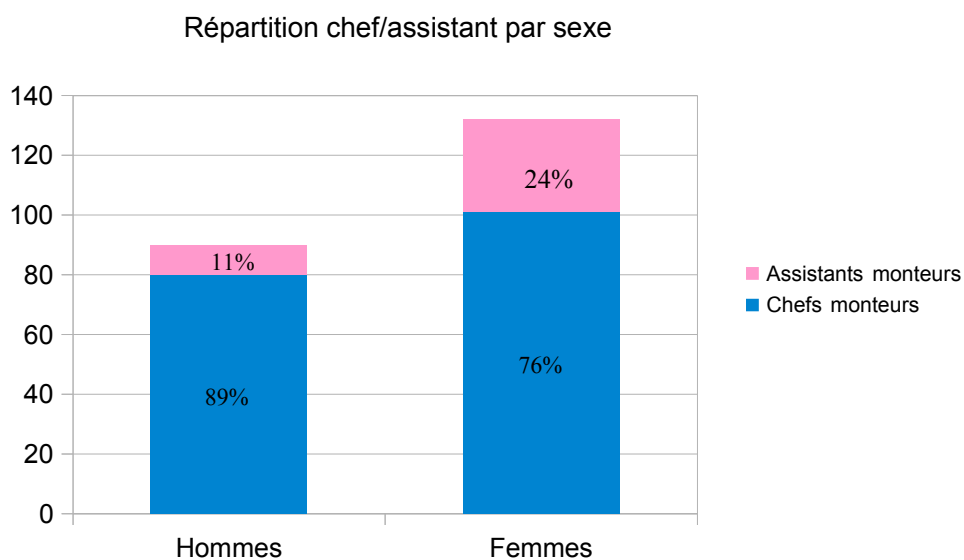
Les allocations chômage nettes médianes des monteurs enquêtés sont d'environ 1 000 euros mensuel sur les cinq années. Il nous semble important de rappeler que les allocations chômage ne doivent pas être interprétées comme des revenus de complément mais plutôt comme des revenus de substitution qui remplacent les revenus salariaux pendant les périodes de non-activité. La précision du vocabulaire nous semble sur ce point essentielle : le terme « complément » suggère en effet que les revenus salariaux seraient suffisants en eux-mêmes d'une part et surtout que les allocations seraient touchées en supplément d'un salaire. Or les allocations chômage sont perçues pendant des périodes de non-activité.

1 : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=CMRSEF04124®_id=99

Description de l'échantillon principal



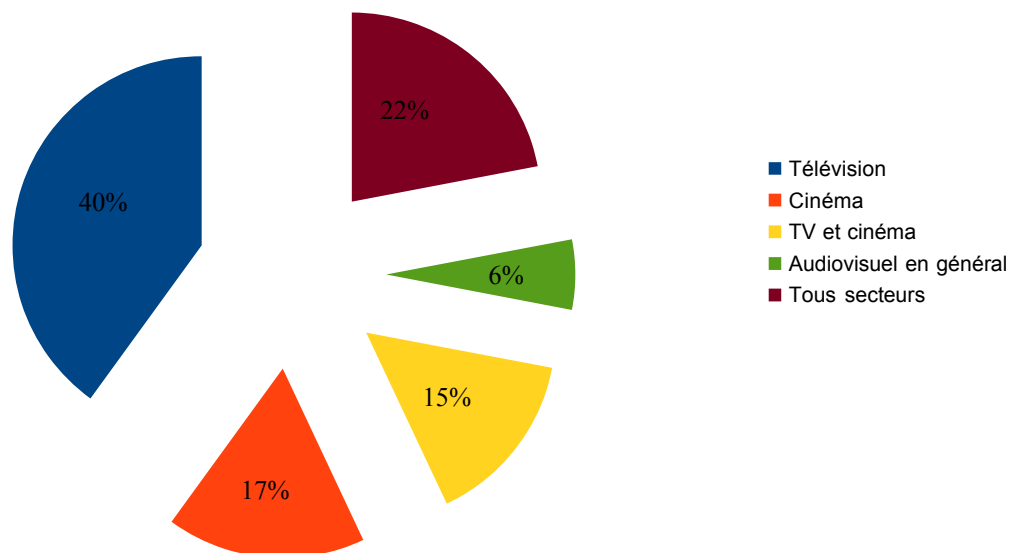
Une très grande majorité de l'échantillon est composée d'individus chefs monteurs. Seulement 7% des enquêtés sont exclusivement assistant monteur.



Ici, chefs et majoritairement chefs sont assimilés (de même pour les assistants).

La proportion de chefs est 13% plus grande chez les hommes que chez les femmes.

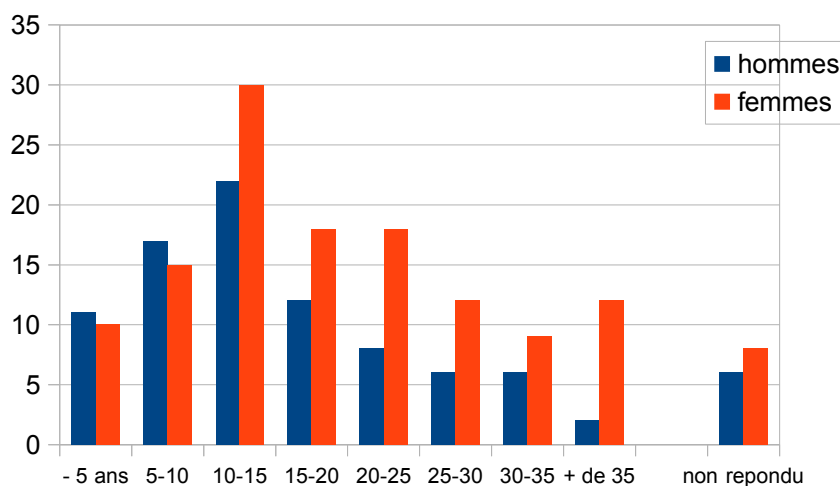
Répartition par secteurs d'activité



Très peu de monteurs travaillent exclusivement dans un secteur. Par exemple, les monteurs déclarant travailler majoritairement pour le cinéma peuvent être amenés à travailler occasionnellement pour la télévision.

Le choix « audiovisuel en général » renvoie à un secteur relativement marginal : films d'entreprise, internet, bonus DVD, institutionnel.

Années d'expérience



La répartition des années d'expérience montre que les femmes sont plus expérimentées que les hommes, ce qui correspond bien à l'histoire et à la tendance de la profession qui se « masculinise » depuis quelques années. En moyenne, les femmes sont donc plus expérimentées que leurs homologues masculins dans le métier. On pourrait s'attendre à ce que cette ancienneté plus importante des monteuses les conduisent à être sur-représentées parmi les chefs monteurs. C'est le contraire qui se produit. Nous sommes donc amenés à supposer qu'on retrouve ici une discrimination de genre dans l'exercice des positions à responsabilité. Nous y reviendrons dans la partie sur les discriminants salariaux.

Les revenus

Les revenus des monteurs sont composés principalement de deux parties:

- les salaires
- les allocations chômage : il s'agit de revenus de substitution aux salaires pendant les périodes de non-activité. Ils dépendent notamment des revenus obtenus sur la période de travail et de cotisation préalables à la non-activité

Précisions que les revenus indiqués sur lesquels porte l'enquête sont des salaires nets (les chiffres se fondent sur les déclarations de revenus des enquêtés).

Par ailleurs, quelques monteurs peuvent percevoir des droits d'auteur éventuels, non pris en compte dans cette enquête. Nous avons aussi assimilé les revenus perçus par les auto-entrepreneurs à des salaires nets.

Ajoutons que tous les monteurs n'ont pas accès aux allocations chômage. C'est le cas par exemple des retraités, des auto-entrepreneurs ou des salariés en contrat à durée indéterminée. C'est pourquoi nous avons distingué deux échantillons : l'échantillon principal (A) pour l'étude des revenus salariaux, et l'échantillon B, plus réduit, des personnes en mesure de recevoir des allocations chômage.

Les salaires

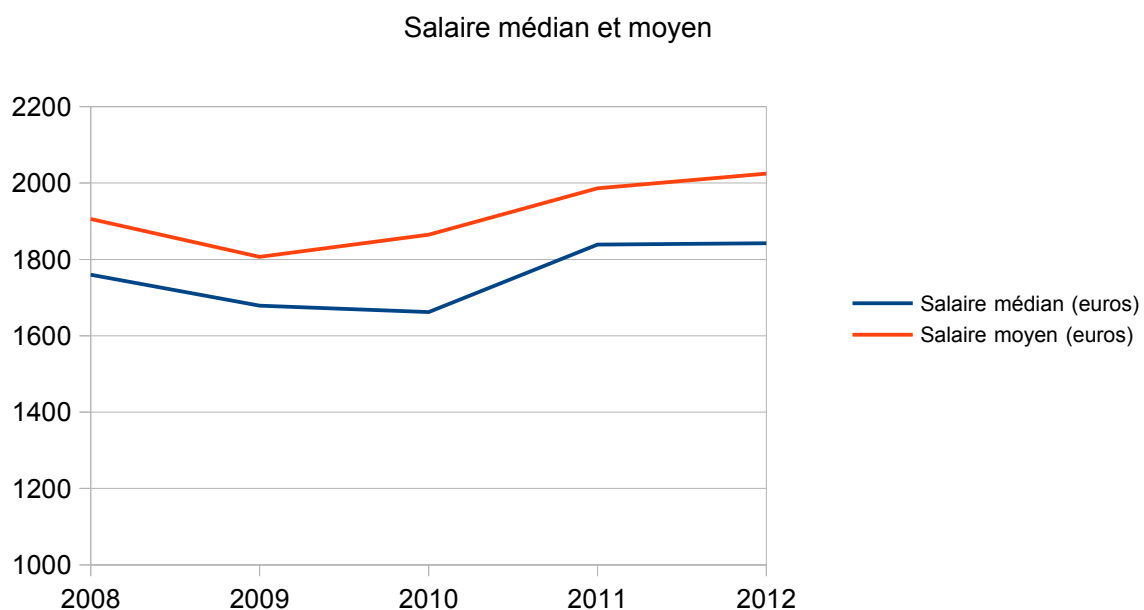
Il s'agira dans un premier temps de faire un état des lieux de la situation salariale de l'échantillon décrit ci-dessus, avant de procéder à des comparaisons selon les différents discriminants salariaux.

Le **salair médian** est le salaire tel que la moitié des enquêtés touche moins que ce chiffre et l'autre moitié touche plus. Il n'est pas sensible aux valeurs extrêmes. C'est donc l'indicateur privilégié, dans la suite de l'étude, du revenu des monteurs dans leur ensemble.

Le **salair moyen** est calculé comme suit : somme des salaires de chaque répondant divisée par le nombre total de répondants.

Salaires médians et moyens par années

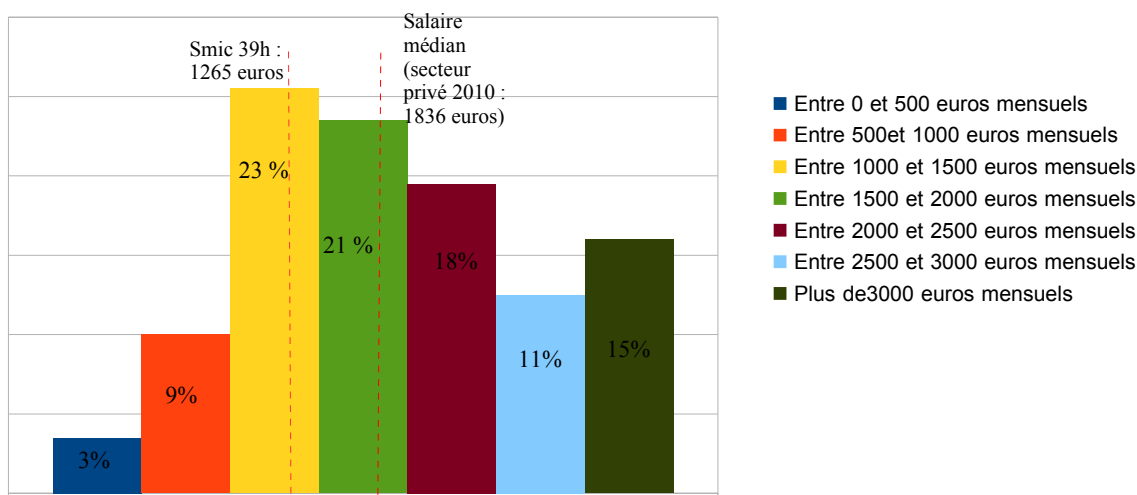
Années	2008	2009	2010	2011	2012
Salaire médian (euros)	1760	1679	1662	1839	1842
Salaire moyen (euros)	1906	1807	1865	1986	2025



Le salaire moyen est plus élevé que le salaire médian. Ceci exprime la présence de quelques salaires très élevés dans l'échantillon. Par exemple, le salaire maximum déclaré sur l'ensemble des cinq années est de 96 000 euros annuels, soit 8 000 euros mensuel de moyenne. Sur les cinq années de l'enquête, huit monteurs déclarent des revenus supérieurs à 50 000 euros annuels, soit supérieurs à environ 4 200 euros mensuels (ce qui est supérieur au salaire médian des cadres en France). Parmi ces huit monteurs, certains nous ont signalé qu'ils travaillaient dans la publicité.

Répartition des salaires par tranches

Répartition des salaires par tranches
sur 221 valeurs



Pour des facilités de lecture, nous avons choisi de ne faire apparaître que la distribution pour l'année la plus récente de l'enquête (2012), puisque la tendance pour les années de 2008 à 2011 est similaire.

En 2012, sur la population ayant déclaré avoir touché un salaire, 22% d'entre eux ont un salaire inférieur au SMIC mensuel moyen calculé sur une base de 39h / semaine entre janvier et juillet 2012 (précisons que les grilles de salaire hebdomadaires du secteur sont établies sur 39h).

De plus,

- ◆ 12 % des répondants touchent moins de 1 000 euros nets par mois
- ◆ 24 % des enquêtés ont un salaire inférieur au SMIC mensuel moyen calculé sur une base de 39h / semaine entre janvier et juillet 2012, soit 1265 euros
- ◆ 50 % des répondants déclarent un salaire inférieur au salaire médian français de l'année 2010, soit 1 836 euros (donnée Insee).
- ◆ A l'autre bout de la distribution, 14 % des répondants ont un salaire supérieur à 3 000 euros nets mensuels

Salaires minimums et maximums

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Salaire minimum	68	386	50	92	83
Salaire maximum	6739	6000	7668	7159	8011

Les valeurs sont exprimées en mensuel comme précédemment.

Sur l'année 2008, le multiplicateur entre le salaire le plus faible et le plus élevé est d'environ 100. L'ordre de grandeur est le même sur les autres années. Il s'agit d'un écart que l'on ne retrouve pas dans la majorité des professions. Ceci provient principalement de salaires extrêmement faibles, parfois inférieurs à 100 euros mensuels.

Les déterminants du salaire

Différentes caractéristiques peuvent influencer sur le salaire. Nous avons fait apparaître des déterminants dits « classiques » dans le questionnaire

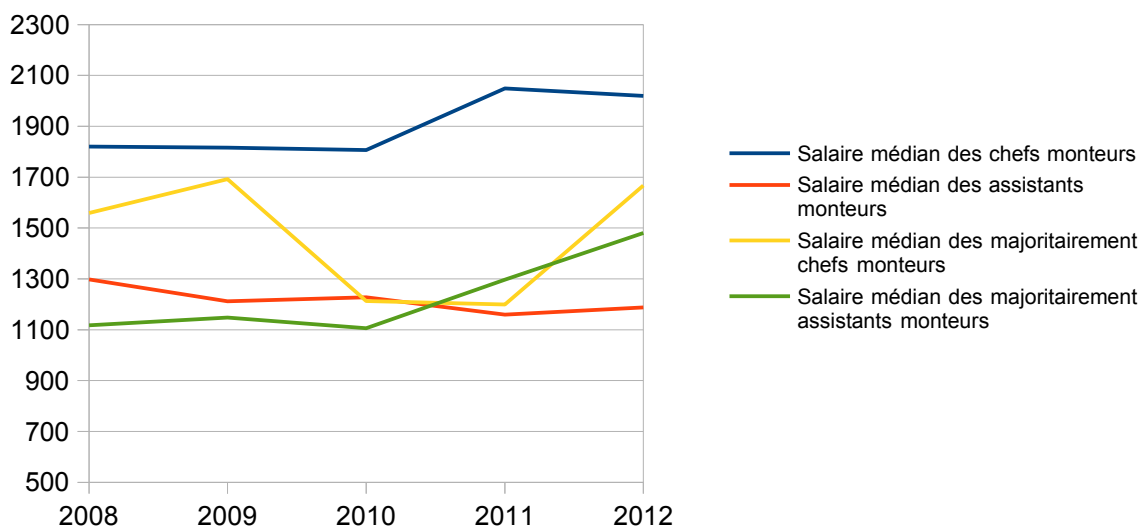
- ◆ l'expérience
- ◆ le sexe
- ◆ le secteur d'activité
- ◆ la fonction

Le lecteur doit être averti de la difficulté suivante : Il nous semble peu pertinent d'analyser l'évolution des chiffres sur les cinq années car les variations sont très rarement significatives. La position des courbes les unes par rapport aux autres est plus intéressante, et le fait de trouver une hiérarchie et des régularités sur plusieurs années nous permet d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'une contingence. Lorsqu'une catégorie a un salaire médian plus élevé qu'une autre catégorie pendant plusieurs années consécutives, nous pouvons dire avec une plus grande assurance qu'il s'agit d'un discriminant salarial, et non un simple constat épisodique.

Comparaison en fonction de la fonction Chef ou Assistant

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Salaire médian des chefs monteurs	1820	1816	1807	2049	2020
Salaire médian des assistants monteurs	1298	1212	1228	1160	1188
Salaire médian des majoritairement chefs monteurs	1559	1692	1213	1199	1667
Salaire médian des majoritairement assistants monteurs	1118	1148	1106	1297	1481

Salaire en fonction de la fonction exercée



Le salaire médian des chefs monteurs est le plus élevé des quatre catégories, ce qui en soi n'est pas surprenant. La différence entre les assistants monteurs et les « majoritairement assistants monteurs » est peu significative. Enfin, la tendance pour les « majoritairement chefs monteurs » est difficile à analyser. Leur salaire médian est plus faible que les chefs monteurs sur chacune des cinq années et se situe en 2010 et 2011 au niveau de celui des assistants monteurs. Sur les années 2008, 2009 et 2011, il est significativement plus élevé. Il est donc difficile d'affirmer que les « majoritairement chefs monteurs » sont mieux rémunérés que les assistants monteurs.

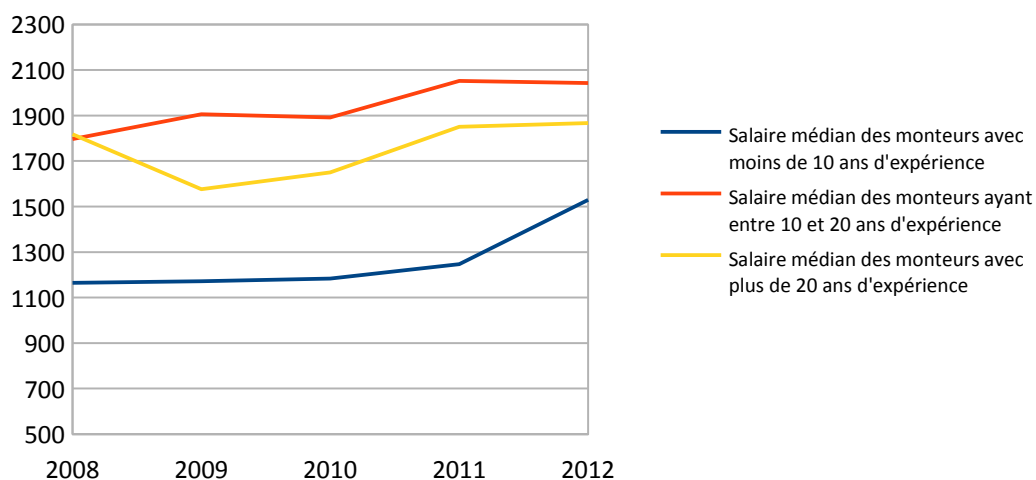
Ces différences de revenus s'expliquent par la hiérarchie salariale conventionnelle et sans doute en partie par l'ancienneté plus grande des chefs monteurs, 19 ans en moyenne, contre 9 ans pour les assistants monteurs et les « majoritairement assistants monteurs » (réunis). Or, comme nous le verrons plus loin, les années d'expérience ont une influence positive sur le salaire.

Nous rencontrons ici la difficulté principale de l'enquête, signalée en introduction, à savoir la multitude des variables entrant en compte dans la détermination du salaire et la multitude des situations rencontrées et vécues par la profession.

Comparaison en fonction des années d'expérience

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Salaire médian des monteurs ayant moins de 10 ans d'expérience	1165	1172	1183	1247	1529
Salaire médian des monteurs ayant entre 10 et 20 ans d'expérience	1796	1905	1892	2052	2042
Salaire médian des salaires ayant plus de 20 ans d'expérience	1818	1576	1650	1850	1867

Salaire en fonction des années d'expérience



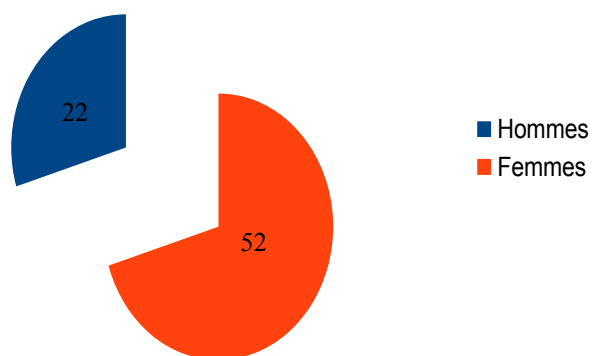
L'expérience joue un rôle de discriminant salarial qui ne semble pas négligeable. Une différence de salaire significative apparaît entre les monteuses ayant moins de dix ans d'expérience et les autres monteuses. Ensuite, avoir plus de vingt ans d'expérience n'aurait pas d'effets positifs sur le salaire. Nous nous heurtons ici à un manque important de notre étude : nous n'avons pas le temps de travail par année (mais collecter les réponses aurait été difficile et le remplissage du questionnaire plus laborieux)

De plus, nous avons été contraint d'opérer des arbitrages et avons choisi de différencier seulement trois classes d'âge pour avoir des effectifs relativement élevés dans chacune des classes.

Il est aussi possible que le tassement des salaires pour les monteuses ayant plus de vingt ans d'expérience soit causé par une plus grande proportion de femmes dans cette catégorie. Dans la partie suivante de l'enquête, nous montrons en effet que les femmes ont un salaire médian moins élevé que celui des hommes.

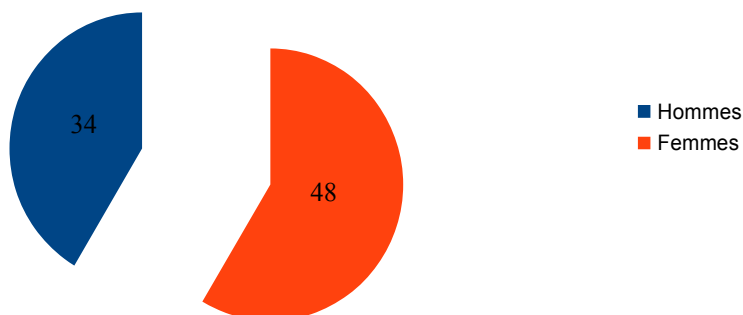
Soixante-quatorze personnes appartiennent à la catégorie « monteuses ayant plus de vingt ans d'expérience ». Parmi elles, la répartition est la suivante :

Répartition Hommes/Femmes des monteuses ayant plus de 20 ans d'expérience



Pour les monteurs ayant entre dix et vingt ans d'expérience, la répartition Hommes/Femmes est :

Répartition Hommes/Femmes des monteurs ayant entre 10 et 20 ans d'expérience

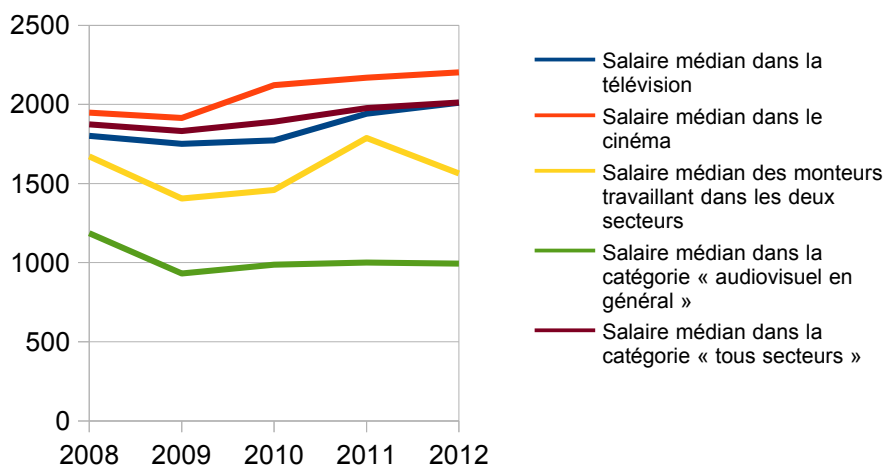


La proportion de femmes parmi les monteurs ayant plus de vingt ans d'expérience est plus importante que parmi la catégorie des monteurs moins expérimentés. Ceci pourrait être un facteur explicatif des salaires moins élevés pour les monteurs les plus expérimentés car, nous le verrons plus tard, le sexe joue, comme dans la majorité des professions, un facteur discriminant du salaire en faveur des hommes.

Comparaison en fonction du secteur d'activité

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Salaire médian dans la télévision	1801	1750	1772	1941	2010
Salaire médian dans le cinéma	1947	1914	2122	2169	2202
Salaire médian des monteurs travaillant dans les deux secteurs	1671	1406	1459	1787	1563
Salaire médian dans la catégorie « audiovisuel en général »	1186	931	987	1001	994
Salaire médian dans la catégorie « tous secteurs »	1874	1832	1891	1976	2011

Salaire en fonction du secteur



Très rares sont les monteurs qui travaillent exclusivement dans un secteur d'activité. Le salaire médian dans le cinéma est légèrement supérieur à celui dans la télévision. Pour contextualiser ces chiffres, il est essentiel de rappeler les minima dans les deux secteurs (en salaires nets pour une base hebdomadaire de 39h / semaine)

Cinéma (2012, avant l'extension de la convention collective) :

- Chef monteur : 1200 euros nets
- Monteur adjoint (ou assistant monteur) : 800 euros nets

Les salaires nets ont été calculés en tenant compte de l'abattement de 20 % sur le brut pratiqué dans le secteur du cinéma.

Audiovisuel (2012):

- Chef monteur spécialisé : 1044 euros nets
- Chef monteur : 916 euros nets
- Assistant monteur spécialisé : 719 euros nets
- Assistant monteur: 569 euros nets

Pour information, la mention « spécialisée » concerne en général les téléfilms.

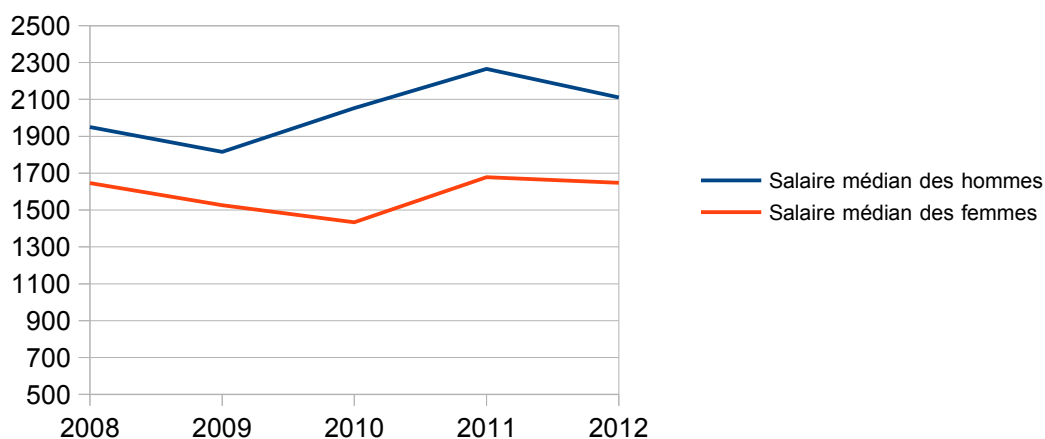
Les salaires nets ont été calculés avec l'application de la loi TEPA (heures supplémentaires défiscalisées de 2008 à 2012) qui a pour conséquence de réduire les cotisations sociales à 20 % du salaire brut au lieu de 23 %.

Les salaires minimaux des assistants établis dans les conventions collectives sont environ deux tiers du salaire minimum des chefs monteurs.

Comparaison en fonction du sexe

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Salaire médian des hommes	1951	1816	2053	2266	2111
Salaire médian des femmes	1646	1526	1434	1678	1648

Salaire en fonction du sexe

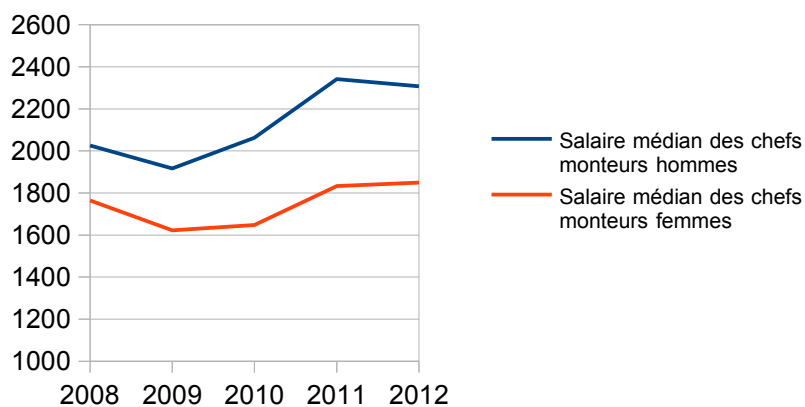


Les hommes ont un salaire de 22 % supérieur à celui des femmes, à comparer avec la moyenne nationale qui est de 19 % environ.

Cette différence de salaire se retrouve aussi à fonction exercée identique, par exemple celle de chef monteur. Les chiffres sont les suivants :

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Salaire médian des chefs monteurs hommes	2026	1917	2063	2342	2307
Salaire médian des chefs monteurs femmes	1765	1622	1648	1833	1849

Salaire médian Hommes / Femmes pour fonction identique



En 2012, le salaire médian des hommes chefs monteurs étaient donc de 20 % environ supérieur à celui des femmes chefs monteurs. A poste égal, la différence de salaire Homme/Femme semble donc supérieure aux autres professions.

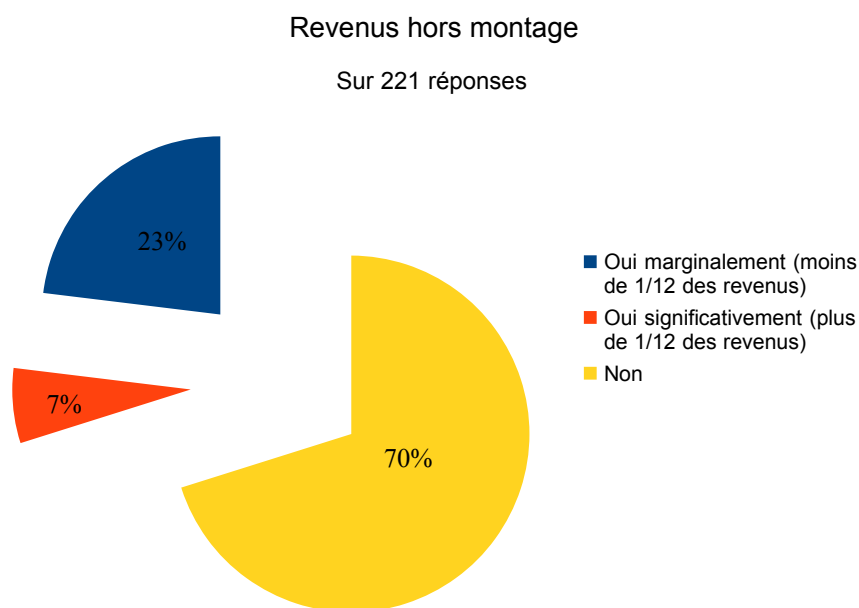
L'INSEE nous donne pour l'année de 2011 le rapport suivant :

- Salaire médian des hommes / Salaire médian des femmes = 1,19
- Dans le cas des monteurs, nous trouvons 1,25.

Nous sommes donc bien au dessus de la « norme » au niveau de l'ensemble des professions.

Les revenus hors montage

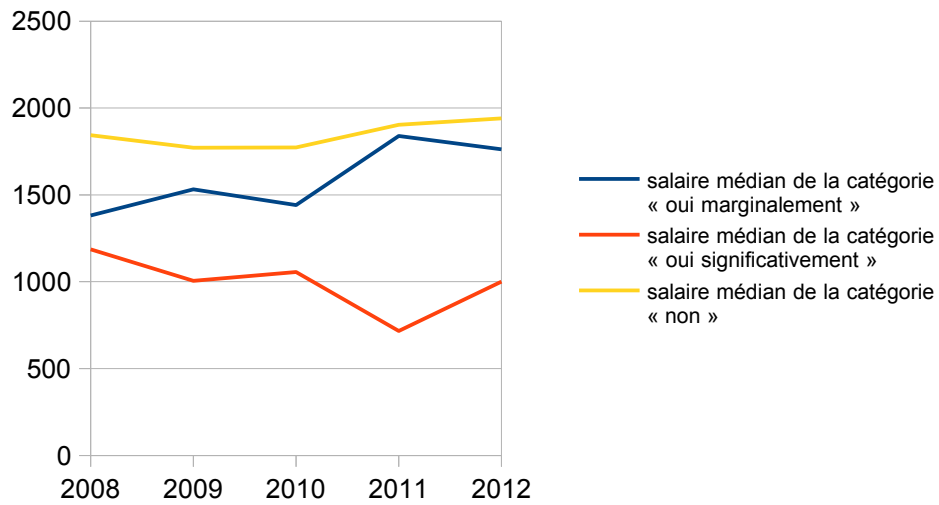
Une partie significative de l'échantillon principal a déclaré avoir des revenus hors montage. De plus, 7 % des répondants de l'échantillon déclarent percevoir des revenus hors montage de manière significative (plus d'un douzième des salaires totaux sur l'année dans notre questionnaire).



Il revient de se demander désormais ce qui différencie la population ayant des revenus hors montage du reste des monteurs.

Exercez vous une activité hors montage ?

Années	2008	2009	2010	2011	2012
salaire médian de la catégorie « oui marginalement »	1382	1531	1441	1839	1762
salaire médian de la catégorie « oui significativement »	1186	1006	1056	717	1000
salaire médian de la catégorie « non »	1844	1771	1773	1903	1941



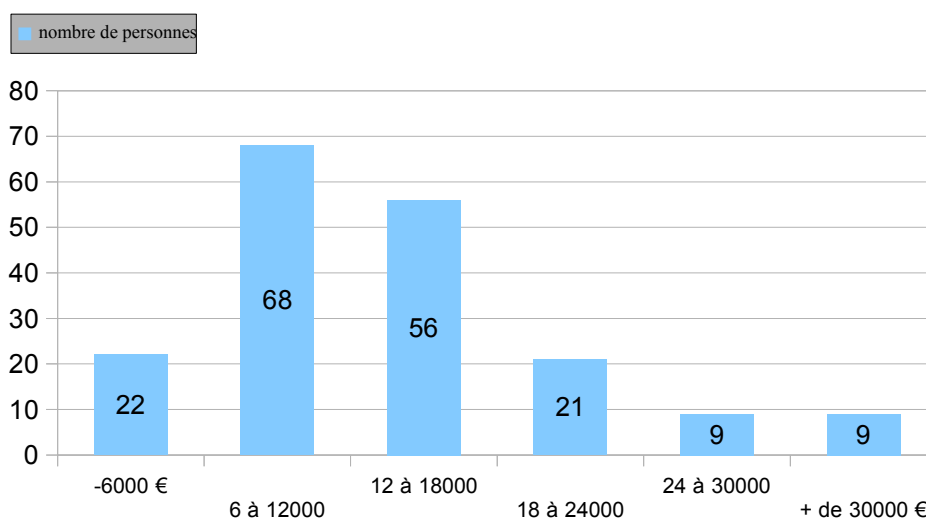
Les revenus hors montages semblent concerner des monteurs ayant un salaire plus faible que ceux que n'ont pas de revenus hors montage, ou bien en ont dans une mesure marginale.

Ecarts des salaires individuels sur cinq ans

185 personnes ont renseigné tous leurs revenus de 2008 à 2012. Nous avons calculé pour chacun la différence entre la meilleure année et la moins bonne pour un individu.

On retrouve des écarts de salaires annuels de 2000 à 40 000 €, et des écarts d'allocations annuelles de 900 à 27 000 €.

Ecarts de salaires annuels entre année max et min



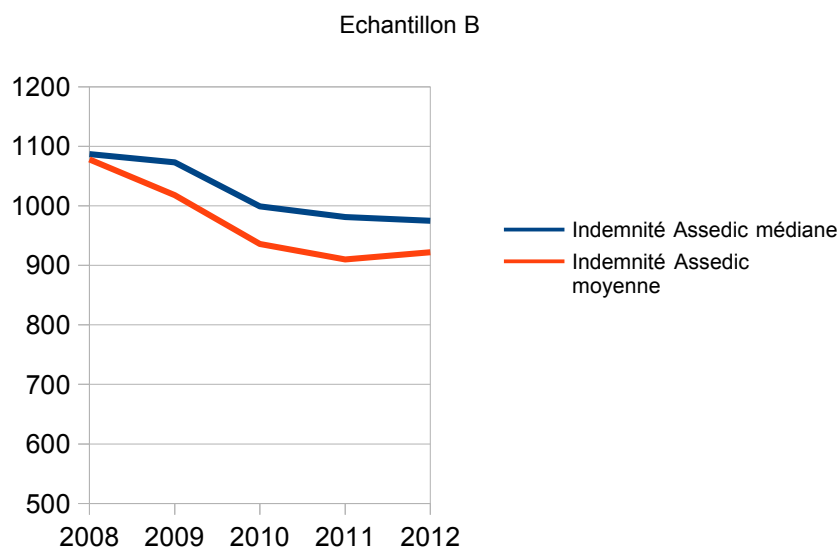
Les allocations chômage

Nous avons construit un échantillon B concernant les allocations à partir de l'échantillon A.

Alors que le premier échantillon rassemble tous les monteurs dont les réponses étaient exploitables, nous avons exclu du second les monteurs en CDI ou en situation telle qu'ils échappent au statut de l'intermittence. Il a été nécessaire de procéder à ce découpage étant donné que certains monteurs, de part leur situation ne touche pas d'allocations chômage.

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Allocation chômage médiane	1087	1073	999	981	975
Allocation chômage moyenne	1078	1018	936	910	922

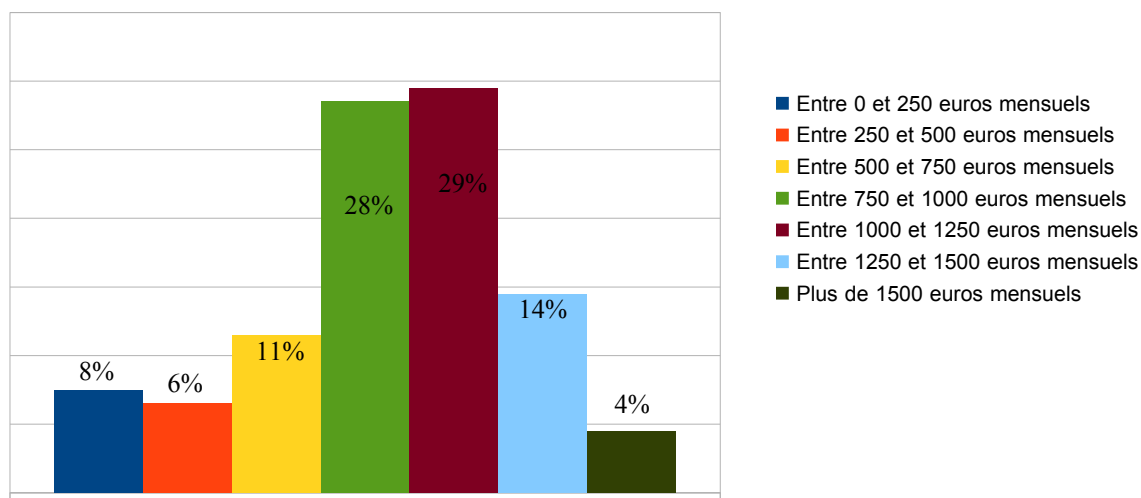
Allocations chômage médianes et moyennes par années



Les données utilisées sont celles de l'échantillon B pour l'année 2012. (205 réponses utilisables)

Répartition des allocations chômage

sur 205 réponses



53 % de l'échantillon B ont touché des allocations chômage inférieures ou égales à 1 000 euros par mois.

Précisons que chaque année, 5 monteurs voient leurs droits aux allocations non renouvelés et ne touchent donc pas d'indemnités jusqu'à ce qu'ils réunissent les conditions nécessaires.

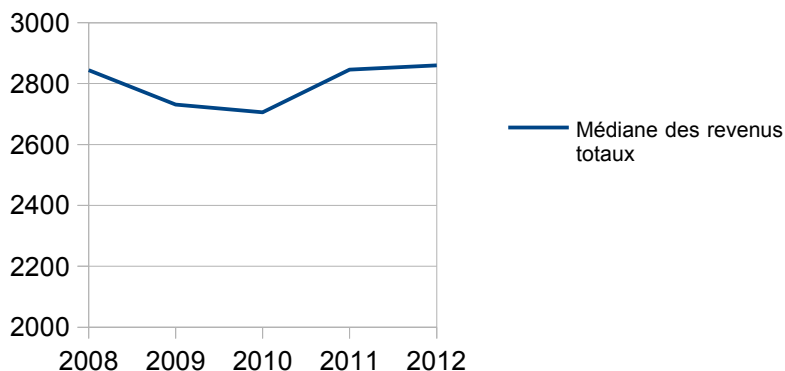
Les revenus totaux (salaires et allocations chômage)

Les revenus totaux sont calculés sur l'échantillon réduit (échantillon B)

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Médianes des revenus totaux	2844	2731	2706	2846	2860

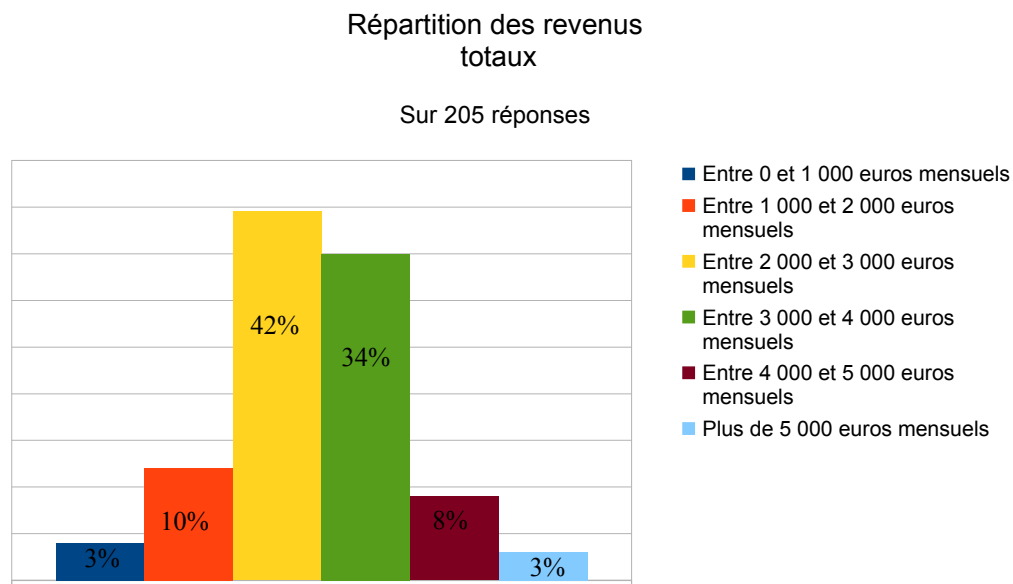
Médiane des revenus totaux

Echantillon B



Les données utilisées sont celles de l'échantillon B pour l'année 2012. (205 réponses utilisables)

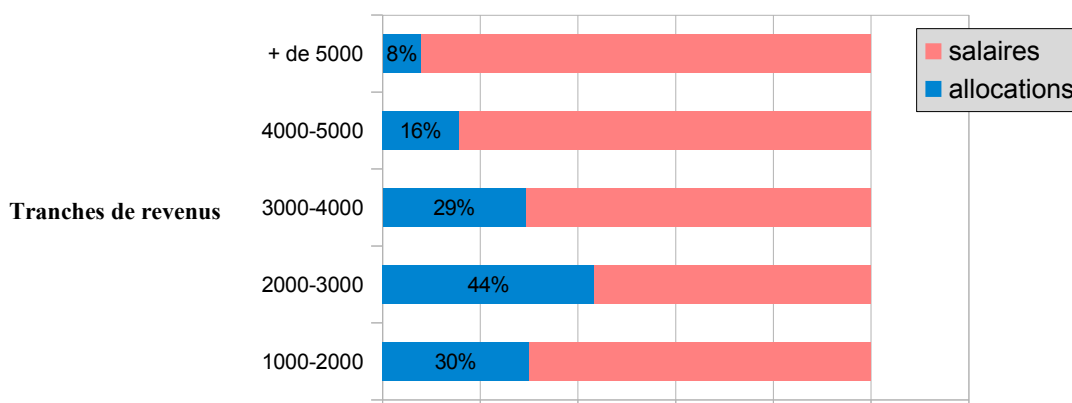
Deux réponses ont été écartées du fait que les valeurs pour l'année 2012 n'étaient pas renseignées.



Part des allocations chômage dans les revenus totaux perçus

Sur les cinq années étudiées, les allocations chômage représentent pour l'échantillon B pris dans sa totalité environ un tiers des revenus totaux (la valeur variant de 33 % à 37,5%).

Cependant, comme le montre le graphique suivant, il existe une grande disparité de la part des allocations chômage dans le revenu total selon les tranches de revenus. En prenant comme exemple l'année la plus récente de l'enquête (2012), la tranche de revenus entre 2 000 et 3 000 euros a la part d'allocations la plus importante (44%), alors que les monteurs ayant des revenus de plus de 4 000 euros mensuel voit la part des allocations chômage dans le revenu être en dessous de 20% (et même en dessous de 10% pour les monteurs avec un revenu de plus de 5 000 euros mensuel).



Il revient de se demander si les allocations chômage ont pour conséquence un lissage des revenus. Cela serait le cas si les tranches de revenus les plus faibles seraient celles où la part des allocations chômage est la plus forte. Cela semble être le cas. Les tranches de revenus les plus hautes correspondent aux proportions d'allocations dans les revenus les plus faibles (8% pour les monteurs ayant plus de 5 000 euros de revenus mensuels, 16 % pour les monteurs entre 4000 et 5000 euros mensuels). Cependant, il apparaît que la part des allocations est la même chez les monteurs ayant les revenus les plus faibles (entre 1000 et 2000 euros mensuels : 30 %) que chez les monteurs « plus aisés » (entre 3000 et 4000 euros mensuels : 29%).

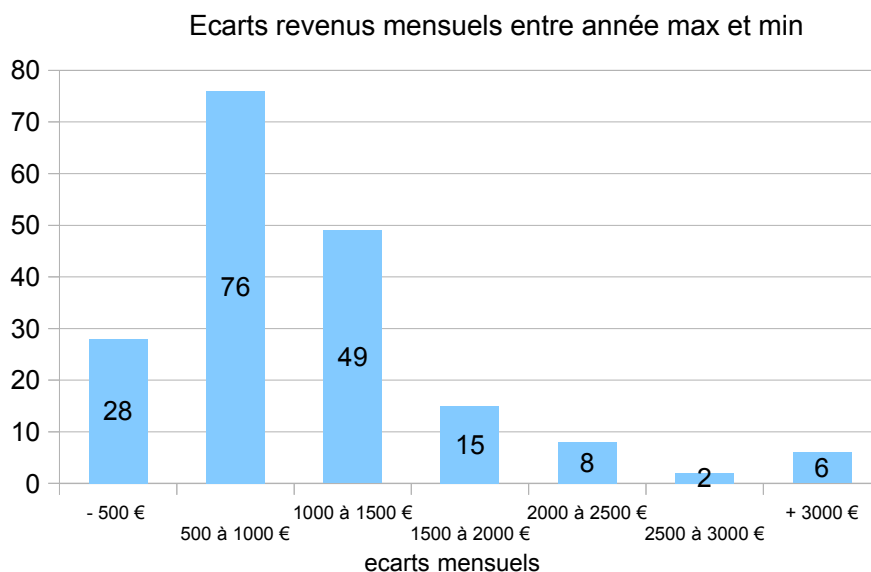
La tranche de revenus la plus dépendante aux allocations est celle située entre 2000 et 3000 euros mensuels.

Ecart des revenus individuels sur cinq ans

De la même manière que pour les salaires, nous avons calculé les écarts de revenus individuels sur cinq ans.

Les écarts de revenus se situent donc entre 1000 et 47 000 €! 47 000 étant un extrême isolé, mais pour plusieurs personnes l'écart se situe à environ 36 000€.

Cela nous donne une médiane de 11 134 €, soit 928 € mensuels. La moitié des répondants ont donc pu voir leurs revenus varier de plus de 900 € mensuels d'une année à l'autre...



L'Autoentrepreneuriat chez les monteurs

Quatorze monteurs sur les 222 réponses exploitables, soit environ 6% des répondants, ont une activité d'auto-entrepreneuriat. La moitié des quatorze monteurs concernés ont moins de cinq ans d'expérience et la médiane de leur salaire est de 1608 euros par mois sur l'année 2012. Six travaillent seulement en tant qu'auto-entrepreneur et ils ont des revenus très hétérogènes (ce qui ne les différencie guère sur ce point de l'ensemble de la profession) : 3 300 euros mensuels pour le mieux rémunérés contre 433 euros mensuels pour le moins bien rémunéré sur l'année 2012.

Sur l'année 2012 là encore, seulement cinq auto-entrepreneurs perçoivent des allocations chômage (ces monteurs auto-entrepreneurs ont également une activité salariée).

Analyse des commentaires libres

Démarche et mise en garde :

Le questionnaire a été fait de manière à pouvoir laisser les enquêtés formuler des commentaires libres sur leur situation salariale mais aussi sur des aspects non abordés dans le questionnaire.

La prudence est de rigueur mais l'analyse des réponses libres fournies par les enquêtés est nécessaire pour compléter les

tableaux et les graphiques obtenus de manière statistique. Les espaces d'expression sont essentiels pour alimenter la réflexion et le débat. Ils peuvent être source d'inspiration pour des travaux futurs. Il s'agit ici de tenter de dégager des grandes lignes de forces ou de pointer des situations particulières qui, il nous semble, méritent d'être connues de la communauté des monteuses. Il s'agit d'un travail d'interprétation subjectif dont le but assumé est d'amorcer de nouvelles pistes pour des études à venir.

Signalons tout d'abord que nous avons eu affaire à trois types principaux de commentaires : il y avait plusieurs espaces prévus pour ces commentaires libres :

- un premier concernait spécifiquement la question des revenus
- un second concernait le secteur d'activité et la fonction
- un dernier n'avait pas d'objet spécifié.

La totalité ou presque des commentaires entièrement libres dénoncent des aspects négatifs, qu'il s'agisse des salaires, des conditions de travail, ou encore des relations avec l'employeur.

Nous souhaitons ici présenter des situations particulières qui nous semblent essentielles.

Ces remarques n'ont pas pour ambition de décrire avec précision la situation de la profession. Une analyse plus détaillée et menée avec des entretiens serait nécessaire. Elles permettent néanmoins de mieux comprendre la situation dans laquelle se trouve une partie non négligeable de la communauté. On ressent dans ces remarques un sentiment assez général de précarité salariale. Mais, on peut aussi deviner un sentiment de non-reconnaissance du travail de monteuse, des compétences et de l'expérience acquise.

Des biais d'enquête peuvent exister à ce niveau de l'étude. Les personnes qui font des commentaires ont souvent des problèmes spécifiques à signaler - et ils ont tout à fait raison de le faire l'étude est aussi faite pour cela. Les situations bien vécues ne donnent généralement pas lieu à commentaires et risquent donc d'être éclipsées.

Néanmoins, il nous a semblé intéressant de traiter ces différents aspects. En effet, bien que les situations soient très disparates au sein de la communauté, des problèmes sérieux et relativement étendus ont été signalés à plusieurs reprises. Il nous semble important que ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas directement concernés par ces problèmes, soient tout de même au courant des situations difficiles vécues dans la profession.

Activité complémentaire de certains monteuses :

Des personnes ont eu sur la période 2008-2012 une activité d'enseignement, dans des écoles ou bien à l'occasion de stage. Cette activité représente quelques heures de cours -il est possible que le temps effectif de travail soit supérieur dans la mesure où il faut préparer les cours. L'enseignement est loin d'être la source principale de revenus des personnes qui pratiquent cette activité. Les motivations sont différentes, bien que certains affichent clairement que ces heures participent à compléter un revenu jugé trop faible par ailleurs.

Sentiment de non-reconnaissance de la profession et relation avec l'employeur

Des personnes expriment clairement le sentiment de voir les salaires baisser au sein de la profession. Une chef monteuse ayant 14 ans d'expérience nous signale par exemple que les salaires ont augmenté de seulement 10 % depuis qu'elle a débuté. Un chef monteur ayant 16 ans d'expérience nous dit aussi que ses revenus ont très peu augmenté et surtout que cette augmentation ne récompense pas son expérience acquise, puisqu'il dit ne pas être mieux rémunéré qu'un monteur junior.

Une chef monteuse travaillant pour une chaîne payante nous fait remarquer que son employeur la déclare comme scripte afin de pouvoir lui donner un salaire un peu plus élevé.

Les enquêtés soulignent le problème des heures supplémentaires non payées. La situation d'une des personnes est particulièrement éclairante sur ce point. Il s'agit d'un monteur travaillant dans l'audiovisuel depuis sept ans. Il signale que sur un documentaire pour la télévision, qui dure environ 4 semaines pour 140 à 160 heures de travail, il réalise une trentaine d'heures supplémentaires qui ne sont ni déclarées, ni payées. Il ajoute que la situation est pire pour les projets plus courts (de un à trois jours) pour lesquels le temps réel de travail est le double du temps déclaré (et ceci inclurait même selon lui du travail de nuit!)

La plupart des enquêtés qui mettent en lumière ce point précise que toute la profession est touchée par ce problème. Enfin, et il s'agit selon nous d'une remarque importante pour la communauté, un monteur considère que si des heures supplémentaires ne sont pas payées, c'est car il est dans l'impossibilité de négocier avec son employeur, du fait de la conjoncture difficile. Le risque est de ne pas être employé, si l'employeur peut trouver un monteur acceptant de fermer les yeux sur les heures supplémentaires non payées. Une situation existante de manière non négligeable semble être, au vu des quelques commentaires portant sur ce sujet (mais il faudrait peut-être une enquête plus poussée sur ce point avec des entretiens) de faire officiellement des journées de huit heures, mais qui sont en réalité rallongées d'une heure ou deux. Ceux qui refuseraient seraient mal considérés sur le tournage. Pour compléter ce point, un monteur signale aussi que le temps de préparation des réunions de travail de sont jamais payées.

Le travail de montage est un travail qui prend du temps et les employeurs, à la lecture des commentaires, ne reconnaissent pas toujours ce travail et le temps qu'il nécessite. Les monteurs semblent parfois observer une tension entre le temps que nécessite le montage et le temps effectivement prévu par l'employeur. Une monteuse travaillant principalement pour la télévision a choisi d'être moins rémunérée (en salaire journalier) pour avoir plus de jours de montage (finir plus tôt, avoir plus de temps pour le montage, ne pas faire des journées de plus de 8 heures de travail...).

Variabilité et imprévisibilité des salaires

Des enquêtés nous font remarquer le problème de la variabilité des revenus d'une année à l'autre. Ils n'ont pas de

visibilité à moyen et long terme sur leurs salaires. Une monteuse nous signale que l'opportunité de travailler sur des séries télé lui a permis de faire face à cette difficulté.

Nous savons que cette imprévisibilité des salaires a un ensemble de conséquence pour les individus (accès à un prêt bancaire plus difficile, voire impossible)

Quelle opinion ont les monteurs des allocations chômage ?

Il y a relativement peu de commentaires sur cet aspect de l'enquête. Un monteur nous dit tout de même que ces revenus peuvent permettre de mettre en place des projets plus personnels mais toujours liés à l'activité de montage. Ils ne doivent pas « servir la précarité du secteur ». A ce propos, un chef monteur déclare avoir travaillé pour un employeur mais avoir été rémunéré par Pôle emploi, et non par son employeur (il était en « participation »).

Selon nous, il aurait été maladroit de se contenter d'une analyse des chiffres. Etant donné qu'il s'agit d'un échantillon réduit et que, pour des raisons pratiques sur l'accessibilité du questionnaire, il était impossible d'avoir un échantillon représentatif de la population des monteurs, nos analyses quantitatives doivent être prises avec une extrême prudence. Les chiffres fournissent néanmoins un photographie intéressante de ce qui pourrait s'approcher à la situation salariale des monteurs.

Il a donc été selon nous primordial de croiser ces chiffres avec des commentaires laissés librement par les enquêtés qui y décrivent des situations personnelles rencontrées, des sentiments plus généraux sur l'état de la profession et la reconnaissance de leur métier.

Il faut souligner que certains commentaires viennent conforter des résultats donnés par les déclarations de revenus. Par exemple, certains monteurs nous signalent que l'expérience n'est pas valorisée sur le plan du salaire. Il ressort de cette analyse qualitative un sentiment de malaise et de précarité dans une partie de la profession. Les salaires sont jugés faibles mais il existe des revenus d'allocations chômage qui sont des revenus de substitution. Sans les allocations chômage, la moitié des monteurs auraient vécu en 2012 avec moins 22 143 euros (salaire médian en 2012). Le malaise d'une partie de la profession semble provenir d'un sentiment de non reconnaissance du travail dont différents symptômes ont pu être aperçus dans l'étude qualitative.